
En matière de contestation des offres tombant sous le coup du libre-échange, l'Accord introduit un palier d'examen additionnel. La Commission de révision des marchés publics du Canada a été instituée en réponse à l'obligation d'instaurer un mécanisme impartial visant à résoudre toute plainte qui n'aurait pas trouvé une solution administrative. La commission a le pouvoir de recevoir les plaintes, d'enquêter et de recommander que des correctifs soient apportés par l'autorité contractante. La commission peut, par exemple, demander de retarder l'octroi d'un marché pour pouvoir enquêter, et comme solution, peut recommander la réévaluation des offres, la résiliation d'un contrat et que certaines compensations soient offertes. Elle peut aussi octroyer le remboursement des frais de préparation de l'offre du plaignant. De plus amples détails quant aux procédures de contestation des offres peuvent être obtenus auprès de la commission.

Aux États-Unis

Les achats du gouvernement fédéral américain se divisent en trois grandes catégories : les achats militaires effectués par le Département de la défense, les achats de la General Services Administration et les achats effectués par les autres organismes civils. Règle générale, aux États-Unis, chaque organisme gouvernemental (militaire ou civil) achète lui-même les biens qui répondent à ses besoins propres, les biens dont tous les organismes gouvernementaux font un usage général étant achetés, stockés et distribués par la General Services Administration.

Toutes les lois, décisions judiciaires, procédures et règles administratives américaines concernant les achats publics du gouvernement sont codifiées dans les Federal Acquisition Regulations (FAR) et publiées comme partie intégrante du United States Code of Federal Regulations. Le FAR et les Federal Information Resources Management Regulations gouvernent les achats effectués par les agences tant civiles que militaires. En conséquence, les politiques d'achat sont sensiblement les mêmes à travers tout le gouvernement fédéral américain.

L'objectif des achats du gouvernement fédéral américain est d'obtenir un prix équitable et raisonnable des fournisseurs dans un milieu de pleine et ouverte concurrence. Chaque fois que cela est possible et pratique, les achats doivent faire l'objet d'une annonce officielle. Les méthodes prescrites pour rendre publiques les demandes de soumissions comprennent la publication d'avis dans le *Commerce Business Daily*, l'envoi de la demande aux fournisseurs potentiels figurant sur une liste des soumissionnaires, l'affichage des demandes au bureau d'achat ou dans tout autre endroit public approprié, la publicité gratuite dans les journaux, revues économiques et autres, et lorsque cela est autorisé, la diffusion d'une publicité payée.